

SYPLO
(outil de gestion du contingent préfectoral)
pour les débutants
FORMATION A DISTANCE

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »
Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :
<http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND

14 décembre 2020 : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
15 décembre 2020 : 9h00 - 12h00

date limite d'inscription :
30 novembre 2020

où

Cette formation se déroule en distanciel
La maîtrise d'œuvre étant assurée par le
CVRH de TOURS
avec la plate-forme Classilio
(un lien vous sera envoyé par courriel)

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP/PH1
Chef(fe) de projet : Damien METIVIER
Tél : 01.40.81.92.76
Damien.Metivier@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Marie-France GARCINI – cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

Chef(fe) de projet : Denis DUC
Tél : 02.47.60.54.12
courriel : Denis.duc@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Former les nouveaux utilisateurs du système SYPLO, outil de gestion du contingent réservé de l'Etat sur le parc locatif social ;
- Connaître le fonctionnement global de l'outil ;
- Paramétrer l'outil au niveau départemental ;
- Gérer le vivier de demandeurs et les fiches demandeurs ;
- Saisir des vacances, créer et modifier des fiches logements ;
- Présenter des candidats sur des logements vacants ;
- Suivre les attributions des demandeurs prioritaires ;
- Résoudre les incohérences de synchronisation avec le SNE ;
- Découvrir les outils à disposition pour piloter le contingent préfectoral à travers SYPLO.

le public concerné – les pré-requis

Utilisateurs locaux : agents nouvellement en poste ou non formés à l'outil des Directions Départementales de Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCS-PP) ou Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT-M), Préfectures et Sous-préfectures.

Utilisateurs régionaux et nationaux : agents nouvellement en poste ou non formés à l'outil des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et services centraux du ministère en charge du Logement.

Pré-requis :

- être équipé d'un poste de travail avec caméra, micro et hauts-parleurs
- avoir une connaissance générale de la problématique du logement des ménages prioritaires de l'État sur le contingent préfectoral,
- avoir une bonne connaissance de la procédure d'attribution des logements sociaux,
- avoir une bonne connaissance des pratiques départementales et des documents locaux en vigueur (conventions de réservation, accords collectifs, PDALHPD s'ils existent).

CONTEXTE

Le contingent réservé de l'État sur le parc locatif social est le principal outil à la disposition de l'État pour faire face à ses responsabilités en matière de logement des personnes défavorisées, notamment les ménages bénéficiaires du droit au logement opposable (DALO) ou les ménages hébergés en centre d'hébergement, remplissant les conditions pour accéder au logement autonome.

Le système SYPLO a pour objet d'outiller les services départementaux de l'État pour gérer et mobiliser le contingent préfectoral de l'État. Déployé auprès des services départementaux volontaires à partir de 2012, la DHUP a décidé de la généralisation du système à l'ensemble des départements.

Les mouvements de personnel nécessitent d'organiser une formation initiale à destination des agents arrivant en poste de gestion du contingent préfectoral.

Cette formation a donc pour objectif de former les nouveaux utilisateurs du système SYPLO, de connaître le fonctionnement global de l'outil et non de se perfectionner à des utilisations plus avancées.

Les points suivants seront abordés durant la formation :

- paramétrer l'outil au niveau départemental
- gérer le vivier de demandeurs et les fiches demandeurs
- saisir des vacances, créer et modifier des fiches logements
- présenter des candidats sur des logements vacants
- suivre les attributions des demandeurs prioritaires
- résoudre les incohérences de synchronisation avec le SNE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 :

- Paramétrage de l'outil
- Constitution du vivier des publics prioritaires de l'Etat
- Constitution et gestion de la base des fiches des logements

Jour 2 :

- Sélection des candidats
- Présentation des candidats aux bailleurs
- Suivi des attributions et gestion des refus
- Synchronisation avec le Système National d'Enregistrement